

Il miglior fabbro...

**MÉLANGES
DE
LANGUE ET DE LITTÉRATURE OCCITANES**

en hommage à

Pierre BEC

*Professeur émérite de l'Université de Poitiers
Directeur honoraire du Centre d'Études Supérieures
de Civilisation Médiévale*

par ses amis, ses collègues, ses élèves

EXTRAIT

1991

Université de Poitiers

CÉS.C.M.

24, rue de la Chaîne - F 86022 POITIERS

Xavier RAVIER

Les actes en occitan du Cartulaire de l'abbaye de Lézat

En me souvenant des belles recherches que P. Bec a jadis consacrées à la rencontre de l'idiome gascon et de l'idiome languedocien.

Ce serait de ma part grande injustice et notoire ingratitude que de ne pas mentionner, dès le début de cette contribution, les deux chercheurs à qui nous devons la récente et monumentale édition du *Cartulaire de l'abbaye de Lézat* : je veux nommer le Professeur Paul Ourliac, l'un des maîtres éminents de l'Université méridionale, et son admirable collaboratrice, M^{lle} Anne-Marie Magnou, que le C.N.R.S. s'honore de compter parmi les siens¹. Et bien évidemment, en ma qualité de co-directeur de l'Unité de Recherche associée 247 (C.N.R.S. et Université de Toulouse II), je ne puis que me féliciter de ce que ce travail ait été élaboré dans la cadre de la formation de recherche aux destinées de laquelle j'ai l'honneur de présider, en association avec mon ami Maurice Berthe.

On trouve donc dans le *Cartulaire de Lézat*, dont les actes, rappelons-le, sont au nombre de 1744, la période ainsi couverte allant du milieu du XI^e s. à celui du XIII^e, cinq titres en langue vernaculaire, c'est-à-dire en occitan, qui font figure de pièces singulières dans cette vaste compilation de textes latins. Ces titres forment trois groupes :

a) Ceux qui portent les n^{os} 314, 315 et 316 dans l'édition Magnou-Ourliac, tous datés de 1212 et qui mettent en cause un certain Bernard du Pin, dont il est aussi questions aux n^{os} 318, 1049 et 1056. Nous n'avons aucun renseignement sur l'origine de la famille de ce personnage² :

1. *Cartulaire de l'abbaye de Lézat*, publié par Paul OURLIAC et Anne-Marie MAGNOU, Paris, Éd. du Comité des Trav. hist. et scient. I, 1984 ; II, 1987.

2. L'acte n^o 314 mentionne les trois sœurs de ce Bernard du Pin : *Pagana, Zena et Tumeva* («... que fasa dar e asolber e deslenquir a Na Pagana sa sor e a na Zena sa sor e a Na Tumeva sa sor, tot aitant quant eras avion ne domanar podion ...»). Indiquons par ailleurs que M^{lle} Magnou et M. Ourliac lisent *En Ber. des Pin, Gausfre des Pin* : ne vaudrait-il pas mieux

simplement, la mention d'un *casal del Pi*, au n° 317, permet d'établir qu'elle possédait des biens à Saint-Michel de Sansas, actuellement sur la commune de Monferran-Savès, canton de l'Isle-Jourdain (Gers). Les actes qui retiennent notre attention consistent en cessions consenties au profit de Guillaume Pons, abbé de Lézat de 1209 à environ 1214 : ces transactions concernent par conséquent le *ministerium de Saves*, encore cité comme tel au XI^e s. dans notre cartulaire (les *ministeria*, rappelons-le, sont des sortes de circonscriptions territoriales établies à l'époque carolingienne, dont le souvenir nous est conservé par le nom de « petits pays » : Daumazan = *ministerium Dalmazanense*, Cortinès = *ministerium Cortinense*, Sautès = *ministerium Sallense*, Volvestre = *ministerium Bolbestrense*, etc.). Je désignerai respectivement par A1, A2 et A3 les actes en cause, numérotés, comme je l'ai indiqué, de 314 à 316 dans l'édition Magnou-Ourliac. Dans chacun des deux autres groupes n'entre qu'un seul document :

b) Le n° 1510 de l'édition Magnou-Ourliac est un acte de novembre 1242 qui transcrit une demande présentée par Do[don] du Fauga, commandeur de l'Hôpital de Poucharramet, à l'abbé de Lézat « de faire rendre par son *cavers* ce qu'il a perdu de son fait »³ : il sera désigné par B.

b) Quant au n° 1722, daté d'août 1189 et du pont de Saint-Béat (« *a cap del pont de Sent Bead* »), il nous fait connaître comment a été conclu un procès entre un certain Bertrand de Mayrègne (« *Bertran de Maireia* ») et la succursale locale de l'abbaye lézatoise (« *la mason de Sent Bead* ») à propos des dîmes d'Aros (Val d'Aran). J'appellerai C le titre en question.

L'intérêt linguistique de ces textes est loin d'être mince, tous comportant, en effet, des traits d'une incontestable gasconité : certes, ils concernent des lieux et des personnes du Comminges, de la Gascogne donc, mais il aurait pu très bien arriver que l'influence exercée par les usages toulousains ait attiré la langue de ces documents dans l'orbite de l'expression commune des écrits juridiques et notariaux d'outre-Garonne, ce qui, comme nous allons le vérifier, n'a été en rien le cas⁴.

restituer un *es Pin*, le *es* <IPSE, ce qui renverrait à une forme d'article que le gascon médiéval connut bien ? Dans le titre n° 318, rédigé en latin, il est question d'un *Ber. Guillelmus de Pinu* ainsi que d'un *casali quod vocatur de Pinu*, le même lieu étant dit le *casal qui vocatur del Pi* dans l'acte immédiatement précédent, en latin lui aussi : dans tous les cas *le, casal, del* et *Pi* représentent, linguistiquement parlant, des formes occitanes, la première d'entre elles, *le*, n'étant autre que l'article défini masculin singulier du type dit toulousain (v. à propos Xavier RAVIER, *Atlas linguistique et ethnographique du Languedoc occidental*, vol. I, carte ... V. aussi P. BEC, *Les interférences linguistiques entre gascon et languedocien dans les parlers du Comminges et du Couserans*, Paris, P.U.F., 1968, § 175, b, 1°).

3. Le fragment entre () est une citation de la notice de l'édition Magnou-Ourliac.

4. Je me permets d'évoquer après d'autres le cas de la charte n° 96 du célèbre recueil de C. BRUNEL, *Les plus anciennes chartes en langue provençale. Recueil de pièces originales antérieures au XIII^e s.*, Paris, 1926, concernant elle aussi le Comminges, c'est-à-dire une zone gasconne, datée de « vers 1160 ... d'après l'écriture » (Brunel), antérieure donc d'environ 20 ans à la charte dite de Montsaunès, le plus ancien titre original daté en langue gasconne (1179 : v. BRUNEL, *op. cit.*, n° 172) : le document en question a attiré l'attention des commentateurs

Je ne pourrai, dans le cadre de cet article, que mentionner et commenter quelques-unes des manifestations les plus évidentes et les plus significatives de cette gasconité. Pour introduire cet examen, il faut souligner, car le fait ne paraît pas dénué d'importance, que l'un de nos actes, celui de Saint-Béat, est postérieur de dix années à peine à la fameuse charte de la Commanderie du Temple de Montsaunès, le premier titre original daté de l'idiome gascon, auquel j'aurai l'occasion de me rapporter.

Le trait que je citerai en premier est l'allègement du groupe consonantique -ND- en -N-, phénomène d'assimilation donné comme caractéristique des évolutions proprement gasconnes du phonétisme latin originel : le fait est attesté, dans quatre des actes de l'échantillon, par des formes comme *domanar* (A1, A2, A3), *domanava* (A2), *domanavan* (A3), *domana* (A2), *manada* (A1, A2, A3), auxquelles, en occitan non gascon, correspondent des formes du type *demandar*, *mandada*, etc. Le nom de personne *Ramonal* ou *Ramonad* de C est à cet égard intéressant : il représente, comme l'avait très bien vu le regretté Jean-Claude Dinguirard à propos de la même forme dans la charte de Montsaunès, un *Ramond At*, allégé en *Ramon At*, les deux lexèmes fusionnant ultérieurement en un lexème unique, *Ramonal*⁵. On sait que l'évolution -ND- > -N- est également connue du catalan, à preuve le mot *bona* « bande (d'étoffe) », du francique *BINDA (cf. fr. *bande*). Curieusement, le document B présente une forme sans allègement, qui est *comandaire*, en lieu et place du *comanair(e)* normalement attendu⁶.

Un autre fait qu'il convient de mettre en valeur est le traitement rhotacisant de la gémignée latine -LL- restée en position intervocalique à la phase romane ou protoromane, processus évolutif plus typiquement gascon encore que le précédent : on citera à ce propos la forme pronominale *eras*

par une absence quasi totale de traits idiomatiques gascons. Kurt Baldinger écrit à ce propos : « ... vous n'y trouverez qu'un seul élément qui trahisse la provenance gasconne, la forme *manad* « mandé », qui correspond à *mandad* en a. pr. ... En somme 37 graphies qui ne correspondent pas au dialecte parlé de la région ... » (in « La langue des documents en ancien gascon ». *R. Li. R.*, XXVI (1962), p. 331-347). J.-Cl. Dinguirard avait repris la question dans un article remarquable et remarqué, *Observations sur le gascon des plus anciennes chartes, via Domitia*, XXII (1979), p. 9-46, s'exprimant de la manière que voici : « Depuis sa publication par Brunel, la décourageante énigme de cette charte frappe les spécialistes ... » et concluant avec beaucoup de sagacité : « ... La charte 96 est située à l'entrée du corpus gascon dans le recueil Brunel, et il est difficile de ne pas lire les autres à travers son prisme. Lorsqu'on suggère que les notaires gascons ont éprouvé une répugnance à utiliser les formes autochtones ; lorsqu'on affirme l'existence, dès les origines, d'une koinè juridique occitane à base languedocienne qui se serait imposée aux gascons, de telles conclusions ne se comprennent que si la charte 96 exerce une prégnance particulière, comme si ses données persistaient sur la rétine ... Cette charte 96, nous ne la croyons pas gasconne ; et le commentaire des chartes d'origine certaine, auquel nous nous sommes livré plus haut, devrait suffire à persuader de cette évidence, que l'on s'étonne d'avoir à formuler : les chartes gasconnes du XI^e sont écrites en gascon ». Je fais mien, et sans la moindre réserve, ce point de vue.

5. J. Cl. DINGUIRARD, *op. cit.*, p. 12.

6. La charte de Montsaunès de 1179 porte *comanair*, *frai*.

«elles» (A1) ou la forme d'article défini féminin *era* «la» (C), toutes deux procédant de *ILLA*(S). S'agissant de la même géminée venue en position finale à la phase romane, le gascon la fait aboutir normalement à [t], alors que le languedocien procède par simplification du groupe : le premier de ces idiomes a donc *eth* [ét] pour *ILL(U)* — forme masculine de l'article défini, dont on vient d'indiquer la forme féminine, *era-*, le second, lui, ayant *el* [él]. Dans tous les cas, les formes *ed* de B ou *casted* de C sont très représentatives du fait dont il était question à l'instant même (étant aussi précisé que le graphème *d* est chose absolument normale et banale du point de vue de la scripta qui est celle de nos documents).

Le système phonologique gascon est caractérisé, parmi d'autres choses, par la présence en lui des labio-vélaires [kw] et [gw], celles-ci ayant pas mal d'ancienneté dans l'idiome : certaines graphies de notre lot de documents correspondent sans aucun doute à une notation ou pour le moins à un essai de notation de ces variétés articulatoires, par ex. *guarentlia* (A2, A3), *guarpid*, *guarpiment* (A2). Toutefois, des graphies comme *Guilem* (A2, C), *Guilemon* (C) incitent à une certaine prudence linguistique et philologique : s'il est vrai, comme l'avait établi J. Cl. Dinguirard, que dans la charte de Montsaunès, le graphème *g* s'oppose de manière régulière au graphème *gu*, le premier représentant l'occlusive sonore [g] dans toutes les positions, le second correspondant à la labio-vélaire [gw]⁷, on peut alors s'interroger sur le choix fait par les scribes du cartulaire lésatois pour les noms *Guilem*, *Guilemon* : le premier d'entre eux figure aussi dans la charte de Montsaunès, mais écrit *Gilem* et non pas *Guilem*. N'y aurait-il pas eu en fait, dès l'époque de tous ces documents, un état de polymorphisme phonétique, dont le polymorphisme graphique serait le reflet? En d'autres termes, pour de telles formes ou du moins pour certaines d'entre elles on aurait hésité entre [gw] et [g], hésitation dont le phonétisme actuel du gascon conserve des traces : Rohlf s souligne que «la Gascogne est la seule région de France où les groupes *qu-* et *gu-*, au moins dans certaines positions, ont conservé leur ancien caractère (*kw*, *gw*)». Toutefois, après avoir donné une série d'exemples, il note qu'«à l'intérieur d'un mot l'ancien groupe ne s'est conservé que rarement ; pour la plupart du temps (*sic*) le deuxième élément s'est amuï.»⁸ : si bien qu'à des réalisations [ɔ̃gwɔ] <AQUA, [lɛ̃ngwɔ] <LINGUA, caractéristiques de parlars tels que ceux de Bethmale ou d'Ustou (Ariège), on opposera [ɔ̃ɔgwɔ], [ɔ̃ɔgwɔ] (ancien gascon : *aga*), [lɛ̃ŋko], [lɛ̃ŋgo], etc.⁹. Et on doit évidemment mentionner que le chapitre XV de l'ouvrage déjà cité de Pierre Bec, *Les interférences linguistiques entre gascon*

7. *Op. cit.*, p. 20.

8. Gerhard ROHLFS, *Le Gascon. Études de philologie pyrénéenne*, 2^e éd., Tübingen et Pau, 1970, p. 159, § 475.

9. Pour une information plus précise sur les réalisations actuelles du continuateur de AQUA v. Jean Séguy, *Atlas linguistique et ethnographique de la Gascogne*, III, Paris, C.N.R.S., 1968, carte 927.

et languedocien dans les parlers du Comminges et du Couserans, est consacré à l'étude de ce problème : les renseignements qui y sont donnés sont extrêmement précieux et précis, complétant fort à propos l'information de Rohlf's.

En ce qui concerne les anciens proparoxytons du latin, on a depuis longtemps démontré que l'une des tendances fondamentales du phonétisme gascon consiste à les traiter par apocope, alors que dans les autres idiomes occitans la tendance inverse a prévalu, c'est-à-dire le traitement par syncope : ainsi, par ex., on opposera pour le produit de RUMPERE le gascon [rũmpé] au languedocien [rũmpré], pour celui de SCRIBERE le gascon [éskrijwé] au languedocien [éskrijuré], etc.¹⁰. Le document A1 offre un bel exemple de l'apocope gasconne avec la forme *arbes* < ARBORES, que l'on mettra en face de *arbres* du languedocien. Signalons que cette forme apocopée *arbe(s)* existe encore dans une bonne partie du domaine gascon : il n'est que de regarder la carte I, 88 de l'*Atlas linguistique et ethnographique de la Gascogne*¹¹, l'œuvre magistrale de mon regretté maître Jean Séguy, pour voir que [arbé] et sa variante, également apocopée, [arbu] occupent une aire dans laquelle entrent la presque totalité du Béarn, la portion méridionale de la Bigorre, le Comminges sud-occidental (Val d'Aran compris) et le Couserans.

On doit aussi attirer l'attention sur le prénom *Per* < PETRU(M), que l'on trouve en A1, A2, A3 (il s'agit d'un personnage appelé *Per Brel*, lequel intervient en qualité de témoin) : cette forme porte elle aussi la marque d'un phonétisme typiquement gascon, se distinguant de cette façon du languedocien *Pèire*. Le *Per* gascon résulte de l'allègement, accompagné de l'apocope de la voyelle finale (processus à rapprocher de celui qui concerne les proparoxytons : v. paragraphe immédiatement précédent), d'un ancien *Peir*. De plus, ce *Peir* a perdu par la suite sa consonne finale, d'où le *Pe* [pé] attesté par les écrits comme par la toponymie (cf. par ex. *Pe Vinbau* [pé biɲau], nom d'un quartier de montagne à Cauterets : littéralement « Pierre Vignau »¹²). L'allègement du groupe diphtongal mis à part, des mots comme *pair*, *mair*, *frair*¹³ ([pai], [mai], [frai] dans la phonétique actuelle du gascon), respectivement de PATRE(M), MATRE(M), relèvent de la même chaîne évolutive : ce qui est en cause dans l'un et dans l'autre cas, c'est le double processus de l'apocope et de la perte de la consonne venue en position finale, étant par ailleurs rappelé que la résolution du groupe intérieur originel [tr] en [ir] appartient à la diachronie normale des parlers d'oc, même si ce processus ne nous est pas entièrement clair¹⁴.

10. ROHLFS, *op. cit.*, §§ 477, 478 et surtout 479; BEC, *op. cit.*, chap. X. On notera que le document que j'appelle B a *redre* < REDDERE, réalisation syncopée, et non pas **rede*.

11. Le vol. I de l'*Atlas* de Séguy est de 1954 (2^e éd. : 1965).

12. Pour ce toponyme v. Alphonse MEILLON, *Esquisse toponymique sur la vallée de Cauterets*, Cauterets, 1908, p. 176.

13. On a par ex. *frair* dans le document A2.

14. ROHLFS, *op. cit.*, § 442. Cf. également Jules RONJAT, *Grammaire Istorique (sic) des Parlers Provençaux Modernes*, II, Montpellier, 1932, § 346.

Je m'arrêterai un instant sur le *eserbizis* de A1 et A3, dont A2 présente une variante *esirbizis*. Le mot se trouve dans le membre de phrase que voici : «... omes e fennas e ses eserbizis e terras». Il s'agit du classique dispositif par lequel on énonce les éléments d'une cession : «... hommes, femmes e ses *eserbizis* et terres». En réalité, il convient de couper entre le *e* et le *s* de *eserbizis*, ce qui revient à lire *e ses e serbizis* : dans ces conditions tout devient clair et l'on comprend «et cens et services». Cette interprétation est, du reste, parfaitement confirmée par un passage de l'acte n° 318 du cartulaire (1230), lequel concerne aussi Saint-Michel de Sansas et dans lequel nous lisons : «... de terris cultis et incultis et de hominibus et feminis si ibi sunt vel esse debent et de [censi]bus et de serviciis...». L'allègement du groupe *-ns-* en *-s-* dans *ses (ces)* est chose normale en occitan, *ces* étant constant dans la langue ancienne¹⁵. La forme *serbizi*, quant à elle, ne demande aucun commentaire particulier : elle découle tout naturellement de *SERVITIU(M)*.

Les deux termes dont je viens de m'occuper relèvent somme toute d'une occitanité que je qualifierai de commune. Revenons maintenant aux caractéristiques proprement gasconnes de nos documents.

La forme *deant* «devant <DE INANTE de C est un excellent témoin de l'un des processus évolutifs les plus anciens et les plus connus du domaine gascon, à savoir l'amuïsement de *-N-* intervocalique : ce *deant*, qui contraste avec le *denan(t)* de l'occitan commun ancien¹⁶, se trouve dans bon nombre d'actes de l'époque médiévale, notamment la charte de Montsaunès¹⁷.

Le regretté Henri Polge et moi-même avons établi que l'amuïsement dont il vient d'être question peut, en secteur gascon, concerner non seulement le *-n-* apicodental ordinaire, mais aussi le *-n-* palatal ([ɲ]) dans la même position intervocalique : il suffit à cet égard de citer des formes comme *Pardiac* < *PARDINIACU, *Armaiac*, graphie médiévale fréquente du nom de l'Armagnac, etc.¹⁸. Le trait est très présent dans le document C : *Maireia*,

15. On peut même dire que cet allègement remonte assez loin dans le temps et intéresse un secteur géographique relativement important : le texte du *Boecis* (Poème sur Boèce), le plus ancien texte littéraire occitan, composé dans la partie septentrionale du domaine, le montre d'autant mieux que la perte du *n* y intervient devant d'autres phonèmes que *s* : cf. par ex. *e pena* pour **en pena*, *eveja* pour **enveja*, *efirms* pour **enferms* < *INFIRMOS*, etc. Pour le produit de *CENSU* un ouvrage aussi classique que le *Petit dictionnaire provençal-français* d'Emil LEVY a uniquement une entrée *ces*, alors qu'il admet seulement *enferm* : il est vrai qu'un peu plus haut dans sa nomenclature il ménage une entrée *ef-* avec renvoi à *enf-* et *esf-*.

16. LEVY, *op. cit.* (v. note précédente), entre ce lexème sous *denan*, *denans*.

17. Dans la locution *endeant*, ainsi transcrit par Brunel, alors que Dinguirard préfère ménager une coupure entre la préposition et l'élément proprement adverbial, soit en *deant*.

18. Henri POLGE, *Nouveaux mélanges de philologie et d'ethnologie gersoises*, Auch, 1964, p. 42 et 76, ainsi que «Appellations de domaines antiques dans le département du Gers». *Rev. internat. d'onomastique*, 1965, n° 1, p. 34-40 et notamment le 3° de l'article ; Xavier RAVIER, «Le traitement de *n palatal intervocalique* dans certains toponymes de la Basse-Bigorre», *ibid.*, p. 41-48.

nom du village orthographié actuellement *Mayrègne*, *seiors* pour *senhors*, *compaia* pour *companha*.

Les documents occitans du cartulaire de Lézat contiennent bien d'autres traits idiomatiques dignes d'être mentionnés. Voici encore quelques exemples.

La forme *sero(s)* «sœurs» de A1, qui coexiste dans le document avec le cas sujet *sor*, appartient actuellement aux zones montagnardes du gascon : la carte IV, 1482 de l'*Atlas linguistique et ethnographique de la Gascogne* la localise dans la portion sud-occidentale du Béarn et une partie du Haut-Lavedan. Rappelons que cette forme procède d'un cas régime SERORE(M), en quoi, dès l'époque latine, s'était par dissimilation résolu le SOROREM de la langue classique¹⁹. On doit néanmoins préciser que le continuateur de SERORE(M) était assez général en ancien occitan (Levy en fait la vedette de l'article de son *Petit dictionnaire*..., soit *seror*, après quoi il cite les deux formes de cas sujet, *sor* et *sorre*). En ce qui concerne la langue actuelle, il est attesté hors de la Gascogne, dans le Diois, localisation donnée par Ronjat²⁰, Mistral, lui, le signalant sans autre précision en Béarn et dans le Dauphiné²¹.

Signalons encore le vieux gasconisme *cavers* «fondé de pouvoir, contremaître» et sa variante *canver* de B²² — je reviens un peu plus loin sur ce mot —, le *enta* du même document B («... asi cum leiaus seiors deu fa enta so canver.»), élément prépositionnel précédant de INTUS AD, qui sert pour indiquer la direction ou le but et qui équivaut au *per* du reste de l'occitan ou qui comporte certaines des valeurs du *pour* du français ; bien évidemment aussi, l'article défini pyrénéen gascon *era* de C, ici dans sa forme féminine («*Era paraula es que Bertran de Maireia fe fin ab los seiors de la mason de Sent Bead*...»), soit, en traduction littérale, «la parole est que Bertrand de Mayrègne conclut un accord avec les seigneurs de la maison de Saint-Béat...»), lequel article procède de ILLA, tout comme son correspondant pronominal *era* «elle» (v. plus haut)²³. Quant à *cavers*, qui a déjà été mentionné, on lui attribue souvent et uniquement les significations de «chevalier» ou «cavalier». Que dira-t-on de lui ?

Il se trouve que Jacques Allières, pour les besoins d'une contribution au vol. II du *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, s'est occupé récemment de ce vocable : il a bien voulu me communiquer un certain nombre d'observations, ce dont je le remercie bien vivement. La seule solution étymologiquement envisageable est de rattacher le mot à une base proto-

19. Dissimilation commentée par Ronjat, *op. cit.*, t. I (1930), § 176.

20. *Op. cit.*, §§ 393 et 410.

21. *Tresor dóu Felibrige*, s.v. *sorre*, *souorre*, *sore*, *sor*, etc.

22. Une lecture *cauver* est certainement préférable ici.

23. Cette attestation de *era* est une preuve supplémentaire de l'implantation ancienne de ce type d'article défini dans la zone montagnarde du gascon, fait que certains révoquent en doute.

romane *CAB- <CAPUT, assortie d'un élément suffixal pouvant représenter -ORIU ou -ARIU, une sorte de coalescence des deux n'étant d'ailleurs pas à exclure²⁴ : ce qui est dans tous les cas important et pertinent consiste dans l'élément *CAB- <CAPUT, le terme s'appliquant donc originellement à un personnage se trouvant à la tête de quelque chose. Il n'est pas dès lors difficile de déduire les valeurs « fondé de pouvoir, contremaître » que j'ai moi-même ci-dessus mises en avant : on est en présence de la dénomination d'une de ces nombreuses fonctions de surveillance ou d'une de ces multiples délégations de pouvoirs que connaissait la société médiévale (comparer, pour la sémantique, avec l'espagnol *capataz*²⁵, qui procède lui aussi de CAPUT). Le mot, dans la forme que lui prêtent nos documents, est d'une incontestable gasconité, ainsi que le montre le produit du suffixe -ARIU, soit -er, face à ce qui ailleurs en domaine occitan serait -ier. Si le terme a endossé les valeurs « chevalier » ou « cavalier », il faut sans aucun doute l'attribuer à une attraction, plus ou moins formelle et d'ordre paronymique, de *cavarer* < *CABALLARIU²⁶, ce télescopage lexico-sémantique ayant peut-être quelque chose à voir avec le fait que l'on a aussi des formes présentant la dissimilation du r interne par le r final, d'où *cavaer* pour *cavarer*. Il est également intéressant de signaler que ce vocable de *caver* avait fini par désigner en Béarn une position nobiliaire : Lespy et Raymond écrivaient à ce propos dans leur *Dictionnaire béarnais ancien et moderne*²⁷ que « le « caver », dans l'ordre de la noblesse, venait après le « baron » et le « ruffebaron ». M^{me} Gilles et M. Ourliac, qui viennent d'achever une nouvelle édition des Fors de Béarn, laquelle est sous presse au moment où je rédige la présente contribution, m'indiquent que dans les Fors anciens du Béarn le terme de *cavers* désigne les hommes nobles, distingués des *borses*, hommes de bourg. Dans la compilation des Fors réalisée au début du xv^e s., le *caver* « semble tenir un rang intermédiaire entre les grands barons de Béarn, dont l'importance n'a fait que croître, et les *domengers*, sur lesquels la cour des *cavers* a juridiction. On traduit généralement *caver* par « chevalier » et *domenger* par « écuyer », sans que ces dénominations soient

24. S'agissant de l'élément suffixal, les préférences de J. Allières ont, pour diverses raisons qu'il donne dans son travail, à -ORIU, soit *-CABORIU. Observons que la scripta médiévale confond sous un graphème unique, e, le continuateur de -ORIU et celui de -ARIU. En ce qui concerne la langue actuelle, en gascon oriental et dans une partie importante du gascon occidental, -ORIU donne bien [é] et non pas [ê]. J. Allières se demande également si n'aurait pas joué une confusion avec le suffixe géo-ethnique -és <-ENSE (cf. [tarbés] « Tarbais ») : en pareil cas, la prééminence étymologique de -ORIU recevrait une confirmation et le point de vue d'Allières se trouverait renforcé, la langue moderne allant dans le même sens, avec une opposition parfaitement marquée entre [é] <-ORIU et [ê] <-ARIU : v. à ce propos J. SÉGUY, *Atlas linguistique et ethnographique de la Gascogne*, vol. 4, carte 1588.

25. V. J. COROMINAS, *Diccionario crítico etimológico de la lengua castellana*, vol. I, s.v.

26. *Cavarer* est parfaitement attesté, à côté de *cavaler*. La forme *cavarer* est celle qui répond à la stricte diachronie du gascon : son r intervocalique, en effet, note le produit normal de -LL-.

27. Montpellier, 1877 (Nouv. éd. : Slatkine, Genève, 1970), s.v. *cabée*.

vraiment exactes, pour indiquer leur rang respectif dans l'échelle féodale »²⁸.

Qu'il me suffise, pour conclure, de me référer au fait, déjà mis en avant, que les traits de nos trois documents se retrouvent pour la plupart dans la charte de Montsaunès, ce qui peut être apprécié comme l'indice d'une assez forte cohérence linguistique en ce qui concerne la région prise en considération, c'est-à-dire le Comminges, l'examen de la *scripta* ne démentant pas cette impression.

Xavier RAVIER
Université TOULOUSE-LE MIRAIL

28. D'une note manuscrite rédigée par M^{me} Gilles, laquelle précise également que « le *caver*, d'après les Fors, exerce sur ses hommes ou soumis, qui peuvent être serfs ou tenanciers de terres baillées à cens, une juridiction réelle et personnelle, limitée toutefois en plusieurs cas par la justice vicomtale ... » Que M^{me} Gilles et M. Ourliac trouvent ici l'expression de ma gratitude.

